

LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXX

N.-D. DE LEVIS—FEVRIER 1924

No 2

LES MONUMENTS COMMEMORATIFS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

(Suite et fin)

La statue de sainte Jeanne d'Arc à l'Abord-à-Plouffe, comté de Laval, inaugurée le 16 juillet 1917.

Le monument de la bataille de Châteauguay, à Allan's Corner, comté de Châteauguay, inaugurée le 26 octobre 1895.

Le buste de sir Wilfrid Laurier à Arthabaska, comté d'Arthabaska, inauguré le 24 septembre 1922. Oeuvre du sculpteur Alfred Laliberté.

Le monument à Nathaniel Jenks, à Barnston Corners, comté de Stanstead. Elevé en août 1914.

La colonne de Tempérance de Beauport, comté de Québec, inaugurée le 7 septembre 1840 par Mgr de Forbin-Janson. Restaurée en 1909.

Le monument du fief Saint-Michel, à Bergerville, près Québec, inauguré le 29 septembre 1922 par Mgr P.-E. Roy.

Le monument à John Bishop, à Bishop's Crossing ou Dudswell, comté de Wolfe, inauguré le 29 août 1900 par Mgr Paul Larocque.

Le monument Austin, à Bolton, comté de Brome.

La statue de l'abbé Antoine Girouard, à Boucherville, comté de Chambly, dévoilée le 19 août 1879.

Le monument de la Broquerie, à Boucherville, comté de Chambly, inauguré le 19 août 1879 par Mgr Taché.

Le monument Collins, à Brome, comté de Brome, érigé en 1899.

Le monument des naufragés du navire *Carricks*, à Cap-des-Rosiers, comté de Gaspé, érigé en 1900.

La statue de la Vierge du Cap Trinité, rivière Saguenay, inaugurée le 15 septembre 1881 par Mgr Dominique Racine.

Le monument de Dollard à Carillon, comté d'Argenteuil, dévoilé le 24 mai 1919. Oeuvre du sculpteur Alfred Laliberté.

La statue de l'abbé Joseph-Mathurin Bourg, à Carleton, comté de Bonaventure, dévoilée le 18 juillet 1922.

La statue de Salaberry, à Chambly, comté de Chambly, dévoilée le 7 juin 1881, par le marquis de Lorne. Oeuvre du sculpteur Philippe Hébert.

La statue de l'abbé Pierre-Marie Mignault, à Chambly, comté de Chambly, dévoilée le 11 juillet 1909, par Mgr Bruchési. Oeuvre du sculpteur Philippe Hébert.

Le monument Price, à Chicoutimi, inauguré le 24 juin 1882.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Coaticook, comté de Stanstead, inauguré le 5 octobre 1922 par le général Armstrong, D.S.O., C.M.G.

Le monument aux héros de la Grande Guerre à Danville, comté de Richmond, dévoilé le 24 mai 1921. Oeuvre de l'architecte Lucien-F. Kéroack.

Le monument aux héros de la Grande Guerre à Farnham, comté de Brome.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Gaspé, comté de Gaspé, inauguré le 7 juillet 1921 par sir David Watson.

Le monument Latimer, à Granby, comté de Shefford.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Cranby, comté de Shefford.

Le premier monument aux victimes du typhus, à la Grosse-Ile, érigé en 1847.

Le second monument aux victimes du typhus, à la

Grosse-Ile, inauguré le 15 août 1909.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Huntingdon, comté de Huntingdon, dévoilé le 14 septembre 1921 par le major Caldwell.

Le buste de sir Wilfrid Laurier, à Iberville, comté d'Iberville, dévoilé le 18 octobre 1920. Oeuvre du sculpteur Louis Narbonne.

La statue de l'honorable Barthélemy Joliette, à Joliette, dévoilée le 30 septembre 1902. Oeuvre du sculpteur J.-O. Gratton.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Knowlton, comté de Brome, inauguré le 3 septembre 1923 par le général sir Richard-É.-W. Turner. Oeuvre du sculpteur Coeur-de-Léon MacCarthy.

Le monument aux victimes du massacre du 5 août 1689, à Lachine, inauguré le 9 août 1891 par Mgr Fabre.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Lachute, comté d'Argenteuil, dévoilé le 3 septembre 1923 par le Révérend F.-G. Scott. Oeuvre du sculpteur G.-W. Hill.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Lac-Mégantic, comté de Frontenac, dévoilé le 11 novembre 1920.

Le monument Trudelle, à L'Ange-Gardien, comté de Québec, inauguré le 3 septembre 1911. Dû au dessin de T.-A. Trudelle, architecte.

Le monument de Catherine Tekakwitha, à Laprairie, inauguré le 23 juillet 1843. Restauré en 1890, et inauguré de nouveau le 30 juillet 1890.

Le monument du Vieux Fort, à Laprairie, inauguré le 23 septembre 1923.

Le monument de la bataille du 11 août 1691, à Laprairie, inauguré le 23 septembre 1923.

Le monument aux héros de la Grande Guerre à Lennoxville, comté de Sherbrooke, inauguré le 16 décembre 1923. Dû au dessin de T.-C. Thompson, architecte.

La statue de Mgr Joseph-David Déziel, à Lévis, dévoilée le 27 septembre 1885. Oeuvre du sculpteur Philippe Hébert.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Longueuil, inauguré le 11 novembre 1923. Oeuvre du sculpteur Émile Brunet.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Magog, comté de Stanstead, dévoilé le 15 juin 1922. Oeuvre du sculpteur G.-W. Hill.

La statue du grand-vicaire Crevier, à Marieville, (Sainte-Marie-de-Monnoir), dévoilée le 4 juillet 1888. Oeuvre du sculpteur Philippe Hébert.

Le buste de Pierre LeGardeur de Repentigny, à Mascouche, comté de L'Assomption, dévoilé le 4 juillet 1910. Oeuvre du sculpteur Philippe Hébert.

Le monument de la Société Saint-Jean-Baptiste, à Notre-Dame-des-Neiges-de-Masson, comté d'Argenteuil, inauguré le 27 juin 1920.

Le monument au Père Bouchet, à Notre-Dame-de-Montfort, comté d'Argenteuil, inauguré le 2 août 1909.

La statue de Grignon de Montfort, à Notre-Dame-de-Montfort, comté d'Argenteuil, dévoilée le 2 octobre 1923.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Montréal-Ouest, inauguré le 22 octobre 1921 par sir Arthur Currie. Oeuvre du sculpteur G.-W. Hill.

Le monument à William Fauvel, à New-Carlisle, comté de Bonaventure, installé dans l'été de 1897.

Le monument au premier colon, à Normandin, comté du Lac-Saint-Jean.

Le monument à sir William-Edmund Logan, à Percé, comté de Gaspé, dévoilé le 16 juillet 1913. Oeuvre du sculpteur Henri Hébert.

Le mausolée à Louis Hémon, à Péribonca, comté de Lac-Saint-Jean, inauguré le 18 septembre 1919.

Le monument à lady Head, à Portage-du-Fort, comté de Pontiac, érigé en 1856.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Quyon, comté de Pontiac, inauguré le 22 octobre 1923.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Rimenski, dévoilé le 24 septembre 1920 par le général Tremblay. Oeuvre du sculpteur Jan Bailleul.

Le monument du troisième centenaire du baptême de Membertou, à Ristigouche, comté de Bonaventure, inauguré le 24 juin 1910. Oeuvre de l'artiste Carli.

Le monument des Récollets de Brouage, à Ristigouche, comté de Bonaventure, inauguré le 26 juillet 1922.

✓ Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Riverfield, comté de Châteauguay, inauguré le 26 novembre 1920.

✓ Le buste de sir Georges-Étienne Cartier, à Saint-Antoine-de-Richelieu, dévoilé le 28 septembre 1919 par Mlle Hortense Cartier. Oeuvre du sculpteur G.-W. Hill.

Le monument de Eccle's Hill, à Saint-Armand-Est, comté de Missisquoi, inauguré le 1er juillet 1903.

✓ La Tour de l'île Saint-Bernard ou des Soeurs, comté de Châteauguay.

✓ La statue de l'abbé Joseph-André Provençal, à Saint-Césaire, comté de Rouville, dévoilée le 10 juin 1922. Oeuvre du sculpteur Alfred Laliberté.

✓ Le monument de Tempérance, à Saint-Denis-sur-Richelieu, érigé en 1842.

✓ Le monument au patriote Louis Marcoux, à Saint-Denis-sur-Richelieu, inauguré le 23 juin 1836. Restauré en 1915.

✓ Le monument des Patriotes, à Saint-Denis-sur-Richelieu, inauguré le 1er juillet 1913.

Le monument au premier colon, à Saint-Félix-de-Kingsey, comté de Drummond, érigé en 1900.

✓ Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Saint-Hilaire, comté de Rouville.

La statue de l'abbé Antoine Girouard, à Saint-Hyacinthe, dévoilée le 26 juin 1878. Oeuvre du sculpteur belge Van Luppen.

Le buste de sir Rodolphe Forget, à Saint-Irénée-les-Bains, comté de Charlevoix, dévoilé le 2 septembre 1923. Oeuvre du sculpteur Henri Hébert.

✓ Le monument aux héros de la Grande Guerre à Saint-Lambert, dévoilé le 9 juillet 1922 par sir Arthur Currie.

Le monument des "Vieilles Forges", à Saint-Maurice, érigé en 1922.

Le buste de Pierre de Saint-Ours, à Saint-Ours-sur-Richelieu, dévoilé le 1er août 1922. Oeuvre du sculpteur Elzéar Soucy.

Le monument des deux premières églises, à Saint-Ours-sur-Richelieu, inauguré le 2 août 1922.

Le monument au colon Prisque Bélanger, à Saint-Vallier, comté de Bellechasse, inauguré le 24 septembre 1922.

✓ La colonne de Tempérance, à Sainte-Anne-de-Bellevue, comté de Jacques-Cartier, érigée en 1849. Restaurée en 1906.

La croix commémorative, à Sainte-Anne, comté de Chicoutimi, inaugurée le 30 juillet 1922.

Le monument Gagnon, à Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, inauguré le 15 septembre 1909.

Le monument à l'honorable Honoré Mercier, à Sabrevois, comté d'Iberville, inauguré le 15 octobre 1920.

✓ La statue du Récollet Nicolas Viel, au Sault-au-Récollet, érigée le 24 mai 1903.

✓ La statue du Huron Ahuntsic, au Sault-au-Récollet, érigée le 24 mai 1903.

✓ Le monument du troisième centenaire de la première messe à Ahuntsic (Sault-au-Récollet), inauguré le 24 juin 1915.

✓ La croix du Récollet Nicolas Viel, au Sault-au-Récollet. Restaurée en juin 1922.

La statue de Josias Sawyer, à Sawyerville, comté de Compton.

Le monument Massé-Sillery, à Sillery, près Québec, inauguré le 26 juin 1870.

✓ Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Terrebonne, comté de Terrebonne, inauguré le 24 juin 1922. Oeuvre du sculpteur J.-P. Laurin.

La statue de l'abbé Goudreau, à Thetford-Mines, comté de Mégantic, dévoilée le 2 juillet 1922.

Le monument aux soldats du 8^e Régiment, aux Trois-Rivières, érigé en 1814.

Le monument aux héros de la Grande Guerre, aux Trois-Rivières, inauguré le 24 juillet 1921 par sir Charles Fitzpatrick. Oeuvre du sculpteur Coeur-de-Léon MacCarthy.

Le monument de la bataille du 8 juin 1776, aux Trois-Rivières, érigé en septembre 1923.

✓ La statue de Madeleine de Verchères, à Verchères, dévoilée le 21 septembre 1913. Oeuvre du sculpteur Philippe Hébert.

✓ Le monument aux héros de la Grande Guerre, à Westmount, inauguré le 11 novembre 1922 par sir Arthur Currie. Oeuvre du sculpteur G.-W. Hill. P.-G. R.

LA FAMILLE BOUAT (DEUXIEME GENERATION)

Le continuateur de la lignée, François-Marie Bouat, a été l'illustration de sa famille. Seul d'entre les siens, il a joué un rôle d'une certaine importance. Et la façon dont il se tira de plusieurs pas difficiles, comme aussi le tour de force qu'il accomplit en atteignant le poste envié de lieutenant-général civil et criminel de Montréal, nous laissent entrevoir la trempe du personnage : il avait de l'audace, de la volonté et des moyens.

Né le 25 mars 1676, François-Marie Bouat, comme tous les Montréalais qui avaient quelques piastres et l'esprit aventureux, se livra au commerce des fourrures dès son adolescence. Et pour augmenter ses bénéfices il prit des risques. Aussi, le 5 août 1695, le sieur Bouat et le sieur d'Ailleboust de Coulonge sont-ils condamnés pour avoir fait la traite de l'eau-de-vie (Doc. judiciaire).

Nonobstant, un mois plus tard, le sieur Bouat était rendu chez les Ottawas où il commerçait en compagnie d'un nommé Perrotin.

A diverses reprises le négoce le conduit à Québec où il connaît et épouse, le 7 juin 1700, Madeleine, fille d'Eustache Lambert-Dumont et de Sophie Vanneck, une hollandaise dont le premier mari, Édouard Scott, avait été marchand dans les Antilles.

Le père de dame Bouat étant décédé, François-Marie revint à Québec, en 1702, pour batailler au sujet de l'héritage de sa femme. Aussitôt après, il part faire la traite du Mississipi (Tanguay, I, 6a.)

Le commerce ne suffisant pas à son activité, le sieur Bouat cherche à devenir fonctionnaire et comme il a transgressé la loi, il rêve de la faire respecter par les autres. Son rêve se réalise, car, le 20 avril 1709, le marquis de Vaudreuil lui accorde une commission de lieutenant de prévôt de la maréchaussée de la Nouvelle-France. Au mois d'août, on place sous ses ordres trois archers : Jacques de la Celle, Pierre Marcheteau et Nicolas Senet (1).

(1) LaCelle et Marcheteau furent commissionnés le 12 août et Senet le 20 août 1709. Nous avons publié d'autres notes sur la maréchaussée dans le B. R. H. de 1916, p. 16.

Au mois de mai suivant, les paroissiens de Montréal l'élisent marguillier, puis en 1711, il décroche une commission de lieutenant particulier, c'est-à-dire de juge suppléant. Néanmoins, il conserve sa charge de lieutenant des maréchaux, car nous le voyons faire des perquisitions à Lachine, au mois de février 1713 en application d'une ordonnance contre les coureurs de bois.

En même temps, il continue de s'occuper d'affaires commerciales, puisque le 29 avril 1715, le sieur Bouat, devenu conseiller du roi, engage J.-François LePailleur de la Ferté pour monter avec lui au pays des 8ta8ois et demeurer à Michillimakiniaç, où il administrera le comptoir du dit Bouat.

Ce dernier devait alors préparer son voyage en France où il allait jouer une grosse partie. En effet, le siège de juge à Montréal était vacant, son titulaire, Joseph-Alexis de Fleury Deschambault étant décédé le 30 mars. En sa qualité de lieutenant particulier, le sieur Bouat pouvait briguer la succession, mais il était Canadien, d'extraction bourgeoise et sans grandes connaissances légales. N'importe, il se lance dans l'aventure et réussit. Le 27 avril 1716, à Paris même, il obtenait sa nomination de lieutenant général civil et criminel et il revenait au pays, porteur de sa commission, sur le vaisseau qui portait le R. P. Buisson, Jésuite. C'est ce dernier qui a raconté le fait.

Devenu juge, M. Bouat va cesser de commercer ? Pas du tout et il s'attire un embarras que plusieurs n'auraient pas renversé aussi heureusement.

Résumons cette affaire qui fut portée jusqu'au Conseil du roi.

Au mois de mai 1718, le juge Bouat obtint du gouverneur de Vaudreuil "la permission d'envoyer au sieur de Tonty, commandant au Détroit, deux canots chargés des effets dont il pourrait avoir besoin. Sur ce, "le sieur Bouat se rendit à Lachine où, de son autorité privée, il équipa un troisième canot pour envoyer dans les pays d'en haut." M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, informé du fait, défendit au juge Bouat de laisser partir un troisième canot.

Le magistrat se contenta de répondre "d'un ton audacieux et contre le respect... qu'il se chargeait de l'événement."

Cette conduite mit les autorités militaires en émoi. M. Bouat fut assigné devant un Conseil de guerre. Il plaida sa cause avec une réelle habileté, offrit de prouver par témoins qu'il avait voulu *empêcher le départ du troisième canot*, mais qu'il n'avait pu. Et le juge de Montréal fut condamné à un mois de prison et interdit des fonctions de sa charge jusqu'à ce qu'il eût plu au roi de le rétablir.

Loin d'être anéanti par une telle sentence, le sieur Bouat en appela en France. Madame Pacaud, sa soeur, pour lors domiciliée à Larochele, écrivit au Conseil du roi, pour l'informer que M. de Ramezay en voulait à son frère "parce qu'elle lui réclamait une dette de 10,000 livres." Enfin, le 2 juin 1720, Sa Majesté écrit au gouverneur de Vaudreuil et à l'intendant Bégon qu'elle approuve le jugement du Conseil de guerre assemblé, sur la désobéissance du sr Bouat aux ordres du sr de Ramezay, mais qu'elle a bien voulu lever l'interdiction. Et le roi ajoutait cet ordre salutaire : "Comme le sr Bouat n'est tombé dans la désobéissance qu'à l'occasion du commerce qu'il fait pour son compte et comme commissaire et que d'ailleurs cela ne convient point et est incompatible avec la place qu'il occupe, l'intention de Sa Majesté est qu'il s'abstienne absolument de tout commerce, soit pour lui soit pour les autres" (1).

Cette altercation réglée, M. Bouat guetta sa vengeance et elle se présenta en 1721.

Montréal venait d'être ravagé par un incendie qui détruisit son plus vieux quartier, celui qui s'alignait rue Saint-Paul et autour de la place du marché ou place d'armes (aujourd'hui place Royale.)

Profitant de la ruine de la localité, M. de Vaudreuil ordonna qu'à l'avenir la place du marché serait à la haute ville, probablement autour de l'église paroissiale. Et il chargea M. de Ramezay de l'exécution de ce décret.

A peine le gouverneur de Vaudreuil avait-il quitté la ville que le juge Bouat, en sa qualité de lieutenant-général, remit le marché dans la basse-ville, où il était auparavant, "et sans en parler à M. de Ramezay."

(1) L'avis du roi ne fut guère écouté, car un document judiciaire du 6 décembre 1724 nous apprend qu'à cette date le juge Bouat faisait commerce en société avec le sieur La Marque.

Aussitôt prévenu, celui-ci ordonna aux commerçants de retourner à la nouvelle place.

Sur ce, le juge Bouat se rend à Québec, raconte la chose à l'intendant Bégon qui, sans tarder, signe une ordonnance "pour que le marché se tienne dans la place d'armes," (basse-ville.)

Cette décision ayant été prise à l'insu de M. de Vaudreuil, il en résulta un débat entre le gouverneur et l'intendant. Ce dernier répondit que "c'était une affaire de police, que c'était de son district et que d'ailleurs, il ne voulait pas toucher à l'ordonnance de M. Raudot."

Le gouverneur porta la chose au Conseil de la marine qui donna raison à l'intendant Bégon et par surcroît au juge Bouat (1).

Après un tel succès, sa vanité, s'il en avait, dut être réconfortée. Mais si tout allait bien de ce côté, il n'en était pas de même sous d'autres rapports. En 1720, M. Bouat avait dû vendre la seigneurie de Terrebonne que lui avait apportée sa femme ; en 1721, l'incendie qui ravagea Montréal, consuma deux maisons qu'il avait dans le vieux quartier, enfin, pour comble, la mort lui enlevait son épouse, au mois de décembre 1722, le laissant veuf avec sept enfants (2). Huit mois plus tard, le 8 août 1723, il convolait avec Agathe Le Gardeur de Repentigny, âgée de 35 ans, petite-fille du notaire Jean de Saint-Père.

C'était l'une des riches héritières de Montréal puisqu'elle apportait dans sa corbeille de noces ses droits dans la seigneurie de Repentigny et dans celle de la Chesnaye.

Un mariage aussi distingué devait réunir la fine fleur de la société montréalaise et l'on en jugera par la liste des personnes présentes au contrat de mariage dressé par le notaire Raimbault le matin même du mariage.

Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France et Louise de Joibert, son épouse ; Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, et son épouse ; Jean Bouillet de la Chassaigne, lieutenant du roi, à Montréal, et Marie-Anne Le Moyne, son épouse ; Frédéric-Louis Her-

(1) Documents historiques, I, p. 189.

(2) Madeleine Lambert-Dumont fut inhumée à Notre-Dame, le 5 décembre 1722.

bin, lieutenant, beau-frère du juge Bouat ; Paul-Louis Dazemar de Lusignan, Alphonse de Tonty, commandant au Détroit, Louis de Lobinois, sieur de Tourneuve, commissaire ordonnateur, à Montréal, et son épouse ; Daniel Migeon de la Gauchetière, lieutenant, Etienne Robbert, garde des magasins du roi ; Charles Nolan LaMarque ; MM. Le Ber de Senneville, père et fils ; Marguerite LeGardeur, femme de M. des Chaillons de St-Ours, commandant à Kamanissiaouia ; Catherine Le Gardeur de Repentigny ; Catherine Juchereau, femme de M. de Repentigny ; enfin, mesdames de Saurel, de Beauvais, de Blainville, de Gannes, de Budemont, d'Argenteuil, des Musseaux, de Périgny, le Verrier, de Cavagnial de Vaudreuil, de la Tour et Sayer, épouse du négociant de Lestage.

Ce second mariage ne fut pas de longue durée, car le juge Bouat décéda au mois de mai 1726, âgé de 50 ans.

De la première union, étaient nés :

A) MADELEINE-MARGUERITE bapt. le 18 mars 1701, mariée le 18 janvier 1722 à Paul-Louis Dazemard de Lusignan.

D'après un document dont la copie existe aux Archives d'Ottawa, M. de Lusignan, serait mort en 1763, au Canada, au moment où il se préparait à rejoindre son corps en France. Sa femme étant restée sans ressource, et infirme, passa en France où elle vécut dans la gêne, ainsi qu'elle le déclare dans la requête qu'elle adresse au duc de Praslin, ministre de la marine et des colonies, le 18 mai 1766, en demandant une pension (1).

B) MARIE-CHARLOTTE, bapt. le 22 février 1703.

C) LOUISE-JEANNE, bapt. le 3 juillet 1704 ; mariée le 20 août 1724, à François Daine, contrôleur de la Cie des Indes en la Nouvelle-France, (2) sépulture, à Québec, le 11 mai 1740.

D) FRANCOISE-LOUISE, bapt. le 18 mai 1709 ; sépult. le 20 mai 1709.

E) FRANCOIS-ANTOINE, bapt. le 1er sept. et sépult. le 24 oct. 1710.

(1) Correspondance générale, Série F., vol. 89, p. 123.

(2) Mlle Bouat était la 2^e femme du sr Daine. Celui-ci épouse en 3^e noces une delle Pécaudy de Contrecoeur, en 1742.

F) MADELEINE-THERESE, bapt. le 1er octobre 1711.

1°. m. à Québec, le 22 novembre 1733, à Louis-Jean Poulain de Courval ;

2°. m. à Montréal, le 7 novembre 1744 à J.-Bte de Gannes de Falaise ;

3e mariage à l'église des Récollets à Montréal, le ou vers le 23 août 1783 (1) avec Valentin Jautard, avocat et journaliste français, qui avait rédigé pendant quelque temps la *Gazette* de Fleury Mesplet. Jautard étant mort en 1787, sa veuve quelque temps après se retira chez les Soeurs Grises auxquelles elle légua tous ses biens (2) ;

Elle vécut jusqu'à l'âge avancé de 90 ans tout près ; car elle fut inhumée le 4 juillet 1801.

G) FRANCOIS-MARIE-AUGUSTIN, bapt. le 22 octobre 1713 ; sépult. le 9 septembre 1714.

H) NICOLAS, bapt. le 8 février 1715 ; sépult. le 30 novembre 1716.

I) ANTOINE, bapt. le 25 mars et sépult. le 1er août 1716.

J) FRANCOIS-MARIE, bapt. le 6 juin 1717, marié en 1742 à Marie-Anne Gauthier de Varennes (continuateur de la lignée).

K) LOUIS-FRANCOIS, bapt. le 23 août 1720.

L) LOUISE-MADELEINE, bapt. le 31 août 1722 et sépult. 19 avril 1732.

M) MARIE-FRANCOISE, bapt. le 31 août 1722.

Du second mariage naquirent :

N) EUSTACHE-FRANCOIS-JOSEPH, bapt. le 22 mai 1724.

O) FRANCOIS-MARIE, (posthume) bapt. le 18 novembre 1726 ; sépult. 14 mai 1727.

Madame veuve Bouat née Le Gardeur survécut longtemps à son mari.

En 1746, (3) elle vendait ses droits dans la seigneurie de Repentigny, puis en 1750, (4) la part qu'elle pouvait avoir dans la seigneurie de La Chesnaye.

(1) Le contrat de mariage fut dressé par Le Guay, le 23 août 1783. Un document ultérieur démontre que le mariage fut célébré à l'église des Récollets ; mais l'acte n'en fut pas inscrit au registre de Notre-Dame, ainsi que cela se faisait en pareil cas.

(2) Son testament fut dicté au notaire Chabollez, le 18 mai 1799.

(3) Etude Adhémar, 8 juillet 1746.

(4) Etude Bouron, 28 août 1750.

Elle dut mourir deux ou trois ans après ce dernier contrat, car le notaire Bouron fit l'inventaire des biens des défunts sieur et dame Bouat le 13 décembre 1753.

(A suivre)

E.-Z. MASSICOTTE

L'ORTHOGRAPHE DU NOM LETARDIF

Aujourd'hui, le chercheur qui veut se renseigner sur Olivier Letardif dans les imprimés qui ont de bonnes tables onomastiques, fera bien de consulter ces dernières aux mots : Olivier, Tardif et Letardif. Ainsi, dans l'index des *Oeuvres de Champlain*, édition Laverdière, on trouvera ce nom à Tardif, Le. Dans les *Relations des Jésuites*, édition de Québec, la presque totalité des renvois se trouve à Olivier, mais il faut voir aussi à Tardif, Le, etc.

L'auteur du *Dictionnaire généalogique* l'inscrit sous le nom de Le Tardif, nous avertit qu'il est l'ancêtre des Tardif et nous renvoie à ce dernier mot. (1)

Comment expliquer ces variations sur un nom cependant très simple ? Par la négligence avec laquelle on traitait alors l'orthographe en général et celle des noms propres en particulier. Plusieurs écrivaient au son, ajoutant, retranchant, modifiant à leur guise et suivant les appellations populaires. C'est ainsi que, durant plusieurs années, Letardif n'est jamais appelé autrement qu'Olivier, le sieur Olivier, par les Pères Jésuites, du moins. Arrivé jeune, il se laissa d'abord appeler familièrement Olivier, puis monsieur Olivier. Mais dans les actes des notaires ou autres documents publics, on dit toujours M. LeTardif. Lui-même signait son nom non pas en deux mots et avec deux majuscules, mais tout simplement : *Letardif*, d'une bonne grosse écriture et qu'il faisait suivre d'un paragraphe compliqué. Nous avons vu plusieurs de ces signatures. Ses descendants sont des Tardif ; ils ont perdu l'article, voilà tout (Mgr Amédée Gosselin, *Mémoires de la Société Royale du Canada*, série III, vol. XVI).

(1) Vol. I, p. 389.

LE TEMPS DES FETES AUTREFOIS

L'hiver du Canada est tellement rigoureux qu'il semble à prime abord qu'il devrait resserrer et paralyser toutes les facultés actives de l'intelligence. Au lieu de fouetter le sang ne devrait-il pas au contraire l'engourdir ? Cependant, contre les inconvénients de cette ennuyeuse saison, le Canadien avait trouvé un antidote salutaire, c'était de se livrer aux plaisirs, à la dance, aux festins.

Le temps des fêtes commençait à la messe de minuit, au réveillon de Noël, pour ne se terminer qu'à la veille du samedi des Cendres.

Dans la nuit de Noël, à l'heure où les morts se lèvent de leurs sépulcres et viennent s'agenouiller autour de la croix du cimetière, et qu'un prêtre—le dernier curé de la paroisse—en surplis et en étole, leur dit la messe, alors que les montagnes s'entrouvrent et laissent entrevoir les trésors enfouis dans leurs flancs, alors que les animaux parlent dans les granges et se disent la bonne nouvelle, voyez dans tous les villages les maisons s'illuminer comme par enchantement.

C'est le commencement de la grande semaine qui se terminera par le *jour de l'an*. On ne dit pas le premier de l'an, mais le jour de l'an, parce que ce jour-là à lui seul vaut toute l'année.

La veille, à la tombée de la nuit, les jeunes gens se sont réunis. Armés de longs bâtons et de sacs profonds, ils vont de porte en porte chanter la *guignolée* :

Bonjour le maître et la maîtresse

Et tous les gens de la maison

Nous avons fait une promesse

De venir vous voir une fois l'an. . . .

Ils battent la mesure avec leurs bâtons, et dans leurs sacs, ils recueillent la *chignée*, c'est-à-dire l'échine d'un porc frais, que l'on destine aux pauvres, car il faut bien, eux aussi, qu'ils aient leur part de joie au jour de l'an.

Longtemps d'avance, on a eu soin de dire aux enfants de ne pas pleurer, de ne point se quereller, mais d'être bons et obéissants. Ceux qui pleurent au jour de l'an ont les yeux rouges toute l'année. Aussi voyez comment ils sont graves,

le matin, bien avant l'aube, lorsque tous ensemble, les plus âgés en tête, ils vont dans la grande chambre demander la bénédiction des vieux parents. Et comme les étrennes pleuvent de toutes parts.

Ce jour-là tout le monde se visite et s'embrasse. Les ennemis se réconcilient et chacun en se serrant la main dit : Je vous la souhaite bonne et heureuse et le Paradis à la fin de vos jours.

Nous avons parlé de la table frugale de nos ancêtres, mais pour le temps des fêtes, on interrompt d'une façon éclatante le perpétuel ordinaire. La femme, et par ce mot il faut entendre la maîtresse de la maison, cuisine pendant toute la semaine. Il n'y en a pas comme elle pour mettre la main à la pâte.

Les longues tables se dressent, toutes couvertes de nappes ou de beaux draps blancs, et quelle hécatombe de pâtés, de tourtières, de ragoûts de toutes sortes, sans parler des jambons roses, dont la couenne enlevée a été remplacée par un damier de clous de girofle artistement piqués. L'habitant aime à ce que sa table ploie sous l'abondance des mets.

Le petit verre de rhum de la Jamaïque circule de main en main et les pipes s'allument.

Nos ancêtres avaient pour habitude, même aux moindres réunions de chanter à leurs diners et soupers ; les hommes et les femmes alternaient. On peut juger si au temps des fêtes les plus chanteux du village s'en donnaient.

Dans les derniers jours qui précédaient le carême et que l'on appelle plus spécialement encore le carnaval ou les jours gras, les chevaux s'attellent, les carrioles glissent sur la neige et l'on va par bande festoyer gaiement chez les parents et les amis. Les violoneux battent la mesure de leurs talons, l'archette grinche et chacun choisit sa compagnie. En avant, la danse, c'est la gigue, c'est le cotillon, qui font tourner les couples endiablés. Bientôt les montagnards écossais passionnés pour la danse comme les Canadiens, introduiront le scotch reel et la hornpipe.

Quelquefois des masques affublés de grossières défroques, feront irruption au milieu du bal : ce sont les mardis gras, et chacun leur fera la politesse, tout en essayant de dé-

couvrir qui ils sont, car souvent le diable s'est présenté ainsi déguisé chez des braves gens qui avaient entamé une gigue sur les premières heures du carême.

Les premiers voyageurs anglais qui visitèrent le Canada, gens mornes et taciturnes qui traînaient avec eux partout où ils allaient, les tristes ennuis de leur climat brumeux, ne pouvaient comprendre cette gaieté du paysan canadien toujours exhubérante, hachée de rires sonores.

Hélas un temps viendra où cette belle gaieté disparaîtra. Le Canadien, imprévoyant comme le sauvage qui coupait l'arbre pour avoir des fruits, pour avoir voulu trop fricoter, perdra comme le savetier de la fable ses chansons et son somme, mais ce ne sera pas pour les mêmes raisons.

Les mauvaises années se succéderont, les terres fatiguées rendront moins. La mollesse et le luxe, en donnant la main aux aubergistes du coin de la route à Dumais, crayonneront d'un trait noir et lugubre ces images d'abondance rurale et de copieux bonheur que nous avons essayé de tracer.

J.-ÉDMOND ROY (1)

DEUX BRAVES

Un jour, il y a bien longtemps de cela, il y avait élection à Montréal. Le meneur en chef du candidat anti-canadien était le distillateur Molson, le même qui s'était vanté de pouvoir se faire suivre par tous les Canadiens "avec un torchon trempé dans le whisky." Lui et les siens se mirent en tête d'empêcher les nôtres d'entrer dans certain poll. La nouvelle parvint aux oreilles de M. Benoit Bastien, l'entrepreneur bien connu de cette ville, et du brave Marcotte. Tous deux se portèrent vers le poll, tombèrent à bras raccourcis sur les *Britons* et mirent le poll sous leur protectorat. La "troupe anglaise," comme on disait, fut appelée par Molson et priée de déloger les deux Canadiens : mais les militaires restèrent neutres, contemplant avec une admiration très visible, le désarroi infligé par nos deux Canadiens à une centaine de fanatiques.

PIERRE VOYER

(1) Histoire de la seigneurie de Lauzon, vol. IV, p. 190.

UNE PIÈCÉ DE 1693

Mémoire de la depance faite par le sieur de la Durantaye aux Outaouïacs pour le service du Roy et l'exécution des ordres de Monsieur le General de la Barre es années 1683-1684. Savoir :

Donné aux 4 nations de Missillimakinac le 2e juillet	
6 lbs de tabac à 6 s. la lb.....	36 s.
Donné aux pontonatamis le 5 aous t 1683—2 lbs de tabac à 6 s. la lb.....	12
Donné aux chefs de la mesme nation le 6e—3 justeaucorps à 48 s. pièce.....	144
Donné aux mesmes le mesme jour 3 chemises à 8 s. pièce.....	24
Donné aux mesmes le mesme jour 3 paires de bas à 8 s. pièce.....	24
Donné à 8 hommes de la mesme nation que je fus obligé de prendre pour me conduire au village des ontagamis qui vouloient s'enfuir avec les mascoutins et quicapons après le meurtre fait par l'Iroquois de 60 persnes des d. mascoutins dont j'en eu avis par le R. P. Alloez de la Compagnie de Jésus le 26e aoust 8 chemises à 8 s. pièce.....	64
Donné aux Outagamis pour les arrester dans leur village leur promettant la protection du Gouverneur des Francois contre l'Iroquois 3 lbs de tabac a 6 s.....	18
Donné aux mesmes un fusil de.....	80
Donné aux mesmes un justeaucorps pour habiller le chef.....	50
Donné aux mesmes une chemise et une paire de bas de 8 s. pièce.....	16
Donné aux mesmes deux couvertes à l'Iroquoise de 20 s. pièce.....	40
Donné aux quicapous pour le mesme sujet 2 lbs de tabac.....	12
Donné aux mesmes un fusil de.....	80

un justaucorps pour habiller le chef.....	50
une chemise et une paire de bas 8 s. p.....	16
2 couvertes à l'Iroquoise à 20 s. p.....	40
Donné à 3 socoquis que jay esté obligé de prendre pour me conduire par terre aux Illinois dont j'estois éloigné de 60 lieües ayant ordre d'y aller le 25 septembre 1683.....	
Donné une couverture de.....	20
un capot de.....	24
en poudre et plomb.....	20
Pour les mesmes fait accomoder un fusil par les ar- muriers de Monsieur de Tonty estant arrivé au fort St. Louis le 2e octobre scavoir pour faire monter le d. fusil y faire une cullasse et un re- sor de batrie.	
Donné onze castors de 5 s. pieces.....	55
Pour nourritures aux mesmes du 5 octobre donné..	25
A un autre socoquy pour me guider a mon retour par une rivière en canot au village des Outagamis de quinelonan d'ou j'estois party 50 balles et 50 coups de poudre achetée des particuliers au d. fort St. Louis 6 castors de 4 s. piece.....	24
Au mesme donné une couverture aussi achetée au d. fort St. Louis.....	24
Plus donné au mesme une brasse de tabac de.....	10
donné aux puants, aux saquis, aux Outagamis et aux malominis le 20e novembre de ma part le sieur le sieur Nicollas Perrot pour les inviter à des- cendre à Montréal 11 lbs de tabac à 8 s. la lb...	88
Pour nourriture de 2 hommes que je suis obligé de prendre le 20e novembre pour aller de la baye des puants à Missillimokinac ayant reçu ordre de M. de la Barre de deffendre le d. lieu de Missillimakinac qu'il me marquoit devoir estre attaqué l'Iroquois lesquels furent nourris a mes frais pendant 6 mois.....	300
Du 14 juillet 1684 ayant reçu ordre de Mr de la Barre d'assembler tous les francois et sauvages pour me rendre chez les Iroquois et leur faire la guerre j'envoyé aussytost un canot de 5 hom-	

mes à la baye des puants de Missillimakinac ou j'estois alors auxquels je donne ordre d'avertir les francois et sauvages du dit lieu de venir me joindre comme ils le firent peu de jours après et auxquels je donne pour nourriture un sac et demy de blee a 20 s. le sac.....	30
De la graisse pour.....	15
Donné au nommé Martin Foüessy qui avait esté pillé par les Iroquois au mois de mars de la mesme année avec autres 13 francois dans la rivière de Fratigny huit castors pour la monture d'un canon de fuzil qu'il avoit et pour une plaque de fuzil mise au d. fuzil pour mettre le d. Foüessy en estat d'aller a la guerre les d. huit castors valant	40
Donné à 3 hommes envoyez a M. de la Barre opur m'aporter l'ordre de marcher contre l'Iroquois nommez Guillet, L'Orangé et Debrioux 3 sacs de blee a 20 s. le sac.....	60
Acheté des mesmes sus nommez 20 lbs de tabac donné aux sauvages en les invitant à se joindre aux François pour faire la guerre à l'Iroquois par ordre de Monsieur de la Barre pour le payement duquel tabac je tiray un billet sur Monsieur de la Chenaye lequel billet a été acquitté par le sieur du Pré comme il paroist sur mes comptes avec le dit sieur dupré.	
Donné à 5 hommes pour les mettre en estat d'aller a la guerre le 25e juillet 10 lbs de poudre a 5 s. la lb.....	50
aux mesmes donné 7 sacs de bled à 20 s. le sac.....	140
aux mesmes donné 4 haches a 8 s. p.....	32
aux mesmes donné 50 lbs de graisse coutant.....	100
Donné aux mesmes un canot coutant.....	150

Monté le present memoire à la somme de.....2240

Je certifie le present memoire véritable dont le contenu a estéourny pour le service du roy par le sieur de la Durantaye commandant en chef aux Outaouaes es années 1684 et 1685.

Fait a Quebec le 20e avril 1685 signé à l'original.

DE MEULLES

Obmis a compter la depence faite pour faire decendre M. de Beauvais cinquiesme de la baye des Puants à Quebec le 20e avril 1684 pour donner avis à M. le General que M. de Beauvais quatorziesme avoient esté pillez par l'Iroquois laquelle depence consiste en 5 sacs de bled..... 100 s.
25 lbs de graisse..... 50
1 canot de 20 castors n'estant pas neuf..... 100
10 lbs de plomb a 5 s. la lb..... 50
4 lbs de poudre a 5 s. la lb..... 20
un fusil cassé qui cousta 4 castors a faire accomoder 20

A Québec le 4 nov. 1693.

CHAMPIGNY (1)

LE PERE JACQUES MARQUETTE, S. J.

L'historien Bancroft parle de l'héroïsme du Père Jacques Marquette dans les termes suivants :

“Il défiait l'âpreté des climats, tantôt guéant dans l'eau, tantôt traversant les neiges, sans pouvoir se réconforter près d'un bon feu. Au lieu de pain, sa nourriture consiste le plus souvent en un peu de maïs, grossièrement concassé, ou encore de lichens cueillis sur les rochers. Son travail ne connaît aucun repos. Exposé à vivre parfois sans aucune nourriture, dormant la plupart du temps par terre, roulé dans une peau de bête, il n'en fait pas moins de longs voyages, toujours au milieu des plus grands dangers. N'est-ce pas là porter sa vie en quelque sorte dans les mains, non pas seulement tous les jours, mais plusieurs fois par jour, car, à tout moment, il peut craindre ou l'esclavage, ou la mort par le tamakawk, les tortures ou le feu.”

(1) Archives de la province de Québec.

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU
CANADA-FRANCAIS

Dans la *Revue Nationale* on trouvera :

Notre climat et son action sur nous, par W.-H. Hings-
ton (Vol. I (1895-1896), p. 43).

Le fort Frontenac, par Benjamin Sulte (Vol. I (1895-
1896), p. 54).

Les États-Unis et le Canada ; les banques comparées,
par John Hague (Vol. I (1895-1896), p. 127).

Venise et la province de Québec en 1881 ; par Faucher
de Saint-Maurice (Vol. I (1895-1896), pp. 186, 291, 427,
502, 644).

Nos écoles primaires, par C.-J. Magnan (Vol. I (1895-
1896), p. 307).

Arts et manufactures dans la province de Québec. par
L.-I. Boivin (Vol. I (1895-1896), p. 333).

La Nouvelle-France et les colonies anglaises sous l'an-
cien régime, par A.-D. DeCelles (Vol. I (1895-1896), p.
445).

Joseph Marmette, par A.-D. DeCelles (Vol. I (1895-
1896), p. 574).

L'Acadie : reconstruction d'un chapitre perdu de l'his-
toire, par Bibliophile (Vol. I (1895-1896), p. 599).

Les Canadiens-Français et leur littérature, par Hector
Garneau (Vol. II (1896-1897), p. 10).

Maisonneuve, par J.-D. Chartrand (Vol. II (1896-
1897), p. 38).

Les Sept-Iles, par A.-N. Montpetit (Vol. II (1896-
1897), pp. 56, 97).

Les patriotes du Nord, David Marsil et Wilfrid Pré-
vost, par L.-O. David (Vol. II (1896-1897), p. 118).

Chants et plaintes du matelot, par Faucher de Saint-
Maurice (Vol. II (1896-1897), pp. 141, 213, 289).

La fille de Kondiaronk, par G.-A. Drolet (Vol. II
(1896-1897), p. 233).

La Malachigan, par A.-N. Montpetit (Vol. II (1896-
1897), p. 321).

Les cimetières de Montréal, par J. Germano (Vol. II
(1896-1897), p. 350).

Le Vieux Château ou le Château de Ramezay, par A.-N. Montpetit (Vol. II (1896-1897), pp. 443, 545 ; vol. III, pp. 49, 151).

Une nuit de Noël à Beaumont de Bellechasse, par Faucher de Saint-Maurice (Vol. II (1896-1897), p. 579).

Nicolas Perrot à Bécancourt, par Benjamin Sulte (Vol. III, p. 133).

Notes sur Saint-Maurice et ses députés, par F.-L. Désaulniers (Vol. III, p. 171).

P.-G. R.

LES ARMES DE FRONTENAC

S'il faut en croire M. Charles Segoin, auteur du *Mercurie armorial*, Frontenac, gouverneur de Québec, n'a pas toujours eu pour armes *d'azur, à trois pattes de griffon, d'or*.

M. Segoin était avocat au Parlement de Paris. Il publia le *Mercurie armorial* en 1648 ; fit une deuxième édition, très soignée, en 1652, dans laquelle il marque à la page 145 : *Buade Frontenac de Palluau* : *D'azur, à trois pieds d'Oyes, d'or, mis en contrebande, 2. 1.*

A cette époque on se servait de symboles pour perpétuer dans les familles le souvenir de quelque action glorieuse ou d'un événement notable, dont l'un de ses membres avait été le héros. Parfois aussi ces emblèmes étaient l'expression figurée, caractéristique, d'un chef valeureux, d'une maison altière. Sans connaître la raison première motivant l'adoption de pieds d'Oyes par messieurs de Buade-Frontenac, (il y a peut-être là un détail intéressant), jugé au point de vue héraldique, nous dirions que c'était un signe de vigilance. L'histoire de Rome en offre un exemple frappant. De plus, les doigts palmés de cet oiseau lui permettait le passage d'endroits difficiles où tel autre se fut embourbé. La signification est apparente, mais le gouverneur du Canada avait un tempérament qui se conciliait mal avec cet emblème, et la patte de griffon lui convenait mieux ; c'est pourquoi, évidemment, il l'adopta.

REGIS ROY

NOS CROIX DE CHEMINS

LE CALVAIRE DE L'ACADIE—Lorsqu'on passe à l'église de l'Acadie de l'est à l'ouest et que l'on a traversé le pont de fer de la rivière de Montréal, on se trouve aussitôt en face d'un petit édifice rectangulaire d'environ 20 pieds de largeur sur 15 de profondeur, perché sur une colline, portant un ange sonnant de la trompette, au frontispice, et une croix au sommet : c'est le *Calvaire*.

"Il a été construit en 1840, sous l'inspiration de M. Crevier. La fabrique en passa la résolution le 3 mai 1840 et vota 25 louis pour la bâtisse et \$50 pour les statues qui devaient y être mises..."

On plaça à l'intérieur un grand crucifix, puis un autel et, actuellement, on y célèbre parfois la messe. A son arrivée à l'Acadie, en 1840, M. La Rocque trouva si laides les statues achetées pour être mises au Calvaire, qu'il écrivit à l'Evêque qu'il ne les y mettrait pas avant que Sa Grandeur ne les ait vues..."

L'auteur ne nous dit pas ce qui fut décidé au sujet de ces statues ; mais il ajoute que le Calvaire fut restauré par M. le curé Laforce en 1905. Nous l'avons visité cette année et nous avons constaté que l'intérieur est en bon état. De jolies statues, dons de Mgr Roy et de M. T. Bastien ornent l'autel chaque côté du Christ et sur le mur on peut lire un document, daté du 24 juin 1905, et portant la signature de Mgr Bruchési qui autorise l'établissement de la dévotion du chemin de la croix dans cette petite chapelle.

Ce calvaire, a-t-on prétendu autrefois, "avait été construit en souvenir de la mission prêchée par Mgr Forbin-Janson", mais l'historien de la paroisse de l'Acadie s'élève contre cette assertion : "Le Calvaire, dit-il, date de 1840 et la mission eut lieu en 1841. Et il conclut ainsi : "il a, selon toute apparence, été érigé comme une réparation offerte à Dieu pour les blasphèmes contre l'église et contre Lui, de certains hérétiques de la Grand'Ligne."

LA CROIX DU CAMP, A SAINTE-GENEVIEVE-DE-BATISCAN—Le dimanche, 18 juillet 1869, la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan fêtait la levée du premier camp des volontaires du comté de Champlain, c'est-à-dire du 70e bataillon.

On était au lendemain de la seconde invasion féniennne et partout l'on organisait les milices pour la défense du pays. Dès le début du mouvement militaire, lisons-nous dans un journal de l'époque, le comté de Champlain, sous l'impulsion du major, puis lieutenant-colonel Narcisse-Pierre Massicotte, réunissait plus de compagnies qui lui en était demandé et cette région fut la seule où l'on put former un camp.

“Ce camp se trouvait sur les bords de la rivière Batiscan, éloigné d'un mille de l'église de Sainte-Genève.

“On y avait dressé environ trente tentes, en lignes parallèles, qui contenaient cinq compagnies ; environ 250 militaires.

“Un autel rustique avait été érigé dans le camp et à onze heures, les volontaires assistaient à une messe dite par M. l'abbé L. Richard, directeur du collège des Trois-Rivières. Ils étaient disposés en carré, en avant de l'autel et les officiers occupaient le centre. Il y eut musique et chant sous la direction de M. Tancrède Trudel, étudiant en loi, un des capitaines. Le spectacle fut solennel et imposant.”

“A l'issue de la messe, adressèrent la parole, M. l'abbé A. Noiseux, curé de la paroisse, et M. F.-X.-A. Trudel, avocat, plus tard journaliste et sénateur.

“L'inspection du bataillon par le colonel Casault, député-adjutant-général, et par M. le major de brigade Lamontagne commença immédiatement après. . . Puis le camp fut levé en entonnant nos plus belles chansons.”

Afin de perpétuer le souvenir de cet événement, une petite croix blanche, revêtue de l'inscription “18 juillet 1869”, fut élevée à l'endroit précis où la messe avait été dite.

Et depuis, ce modeste monument commémoratif a été entretenu avec soin par messieurs Baribeau père et fils, propriétaires de la terre depuis 1873.

Autrefois, la localité s'appelait Pointe-à-Périgny ou Grande-Pointe ; maintenant on la connaît sous le nom de Pointe-à-Baribeau.

E.-Z. MASSICOTTE

LETTRE DE M. DES MAIZERETS AU MINISTRE

A Québec ce 10^{me} oct. 1700.

Monseigneur,

Agréez, je vous supplie, que je prenne la liberté d'escrire à Vostre Grandeur pour l'informer de ce qui regarde l'hospital général gouverné depuis huit ans par les religieuses hospitalières sous la direction des administrateurs que Mgr de Québec a estably proche de la ville, et que le Roy a confirmés par ses lettres patentes. Je le fais d'autant plus volontiers, Monseigneur, qu'ayant esté depuis près de deux ans de la conduite de cette maison, et de celle de l'hostel dieu, je puis parler par expérience de ce qui peut contribuer au bien de l'une et de l'autre. C'est, Monseigneur, ce qui m'a obligé de dresser un mémoire à part signé de moy, qui doit être présenté à Vostre Grandeur et dans lequel elle verra les raisons qui peuvent exciter le zèle qu'elle a pour toutes les bonnes oeuvres à protéger celle de l'hospital général qui paroît des plus importantes au bien de la religion et de la colonie.

Permettez moy, Monseigneur, de rendre icy à Vostre Grandeur au nom de ce séminaire les très humbles actions de graces qui luy sont deubs de toutes les bontez qu'elle nous a fait paraistre, surtout à l'égard de nos missions de Micissippi auxquelles elle a procuré un secours considérable par la gratification que le Roy a bien voulu nous accorder à cet effet.

Nous ne croyons pas, Monseigneur, pouvoir vous en marquer nostre reconnaissance d'une manière qui vous soit plus agréable, qu'en présentant sans cesse nos vœux à Dieu pour Vostre Grandeur. C'est ce que nous ferons, Monseigneur, et particulièrement celuy qui ose vous demander la continuation de vostre bienveillance et protection pour ce séminaire et qui se dit dans un très profond respect,

Monseigneur

de Vostre Grandeur

le très humble et très obéissant serviteur

DES MAIZERETS,

sup. du Sém. de Québec.

De Québec, ce 10 octobre 1700 (1)

(1) Bibliothèque Nationale de Paris, Fonds français, No 20.973.

REPONSES

Les bancs à perpétuité dans l'église paroissiale de Québec (XXIX, p. 74) — Combien de bancs ont été accordés à perpétuité dans l'église paroissiale de Québec sous le régime français ? Je ne puis répondre à cette question, mais, comme fiche de consolation à ceux que la chose intéresse j'offre le contrat de location d'un banc qui a fait joliment parler de lui depuis bientôt trois siècles. C'est le banc accordé à la famille Bissot de la Rivière, en janvier 1656.

La pièce se lit comme suit :

“Je soussigné Martin Boutet, clerc de la fabrique de la paroisse de Québec, au nom et ayant pouvoir de messieurs les curé et marguilliers de la paroisse, déclare que le sieur François Bissot a payé à la dite fabrique la somme de cent francs, de laquelle il a été convenu pour la place de son banc en la dite paroisse qui lui a été par eux assigné de six pieds en largeur, sur trois pieds et demi de profondeur, juste, et au-dessous des ballustres et sièges du lutrin, pour jouir du dit banc par le dit sieur Bissot, lui et ses hoirs à perpétuité, moyennant les droits ordinaires et ordonnés payables à la dite paroisse, à chaque mutation ainsi qu'il est plus amplement déclaré dans le registre des ordonnances de la dite paroisse, et à la charge de n'y faire aucun banc qui soit indécent ou incommode à la susdite paroisse. Fait à Québec ce vingt-quatrième janvier mil six cent cinquante six.

M. BOUTET” (1)

Dans *Le sieur de Vincennes, fondateur de l'Indiana, et sa famille*, publié en 1919, on trouvera toutes les pièces des deux importants procès qui eurent lieu au sujet de ce banc, l'un en 1729 et l'autre en 1746.

P.-G. R.

Un soldat de Crimée (XXIX, p. 89) — Bon nombre de Canadiens-Français firent la campagne de Crimée dans l'armée anglaise. Pour le moment, je me contente de faire connaître un de nos compatriotes qui fit toute la campagne de

(1) Pièce déposée dans le greffe de M. Boucault de Godefus, notaire à Québec, le 26 août 1746 par M. de Voisy, marguillier de l'église paroissiale de Québec.

Crimée dans la Légion Étrangère de France. Il se nommait Charles-Louis-Auguste Lefebvre de Bellefeuille.

C'est en 1852 que le jeune de Bellefeuille passa en France dans le but d'entrer dans la Légion Étrangère.

M. de Léry Macdonald, dans une étude généalogique sur la famille de Bellefeuille, nous apprend qu'à la déclaration de guerre entre la Russie et la France le jeune de Bellefeuille suivit son régiment en Crimée. Il combattit sous les ordres des généraux Saint-Armand, Canrobert et Pélissier. Son régiment fut le dernier des troupes alliées à quitter le champ d'action. A peine avait-il laissé la Crimée, que son régiment fut envoyé en Afrique où il servit sous les ordres du marquis de la Croix de Chabrières et il eut l'honneur d'assister à la prise de la Kabylie sous le maréchal de MacMahon.

Revenu au Canada en 1860, M. de Bellefeuille, deux ans plus tard, fut nommé major de brigade. Il décéda à Longueuil en 1889.

QUESTIONS

Nous connaissons les noms de tous les compagnons de Jumonville dans sa tragique aventure du 28 mai 1754, mais on a oublié de nous donner leurs prénoms. L'identification de ces braves est donc assez difficile. Ainsi parmi les noms des compagnons de Jumonville nous voyons un Caron, de Québec, un DeRoussel, de Québec, un Ducharme, de Lachine, un Martin, de Boucherville, etc., etc. Comment peut-on identifier ces héros ?

X. X. X.

Dans son testament, le gouverneur de Mézy parle de deux de ses amis, MM. de la Linette et de Briery :

“Item donne et lègue à MM. de la Linette et de Briery en cas qu'ils viennent l'année présente en ce pays de Canadas pour récompenser de leurs frais et despens qu'ils auraient pu faire en considération à chacun d'eux la somme de mil livres.”

MM. de la Linette et de Briery sont-ils venus au Canada ?

X. X. X.

LES MEMOIRES SUR LA VIE DE MGR DE LAVAL
DE L'ABBE DE LA TOUR

A part un petit nombre d'ouvrages, tels que la *Vie* (1) et les *Lettres de Marie de l'Incarnation* (2), l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* (3), les anciennes *Relations de la Nouvelle-France*, il n'existe aucun recueil relatif aux premiers temps de l'Eglise de Canada, que les *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, publiés en 1761 par M. de La Tour. Cet écrivain ne les donna même que comme une ébauche de l'histoire ecclésiastique du pays (4), et nous ajouterons que cette ébauche ne reproduit pas toujours avec exactitude les principaux traits de l'original. C'est cependant l'unique source où ceux qui s'exercent de nos jours (5) sur la même matière sont obligés de puiser, au défaut de tout autre. Aussi leur devons-nous cette justice, que si ce qu'ils en ont reproduit laisse beaucoup à désirer, c'est moins la faute de ces écrivains, encore privés de presque tout autre document sur leur Eglise, que celle de l'auteur des *Mémoires* dont nous parlons.

Par un effet de sa prodigieuse facilité à écrire et de sa précipitation accoutumée, M. de La Tour ne prit pas toujours la peine de recourir aux pièces originales, ni d'étudier sa matière à fond. Il nous apprend lui-même que pendant son court séjour à Québec, où d'ailleurs il eut sur les bras une multitude d'autres affaires importantes, il puisa les divers faits dont se composent ses *Mémoires*, dans quelques écrits de M. Glandelet et autres qu'on lui fournit, et dans les récits d'un grand nombre de personnes qu'il eut l'occasion de connaître. Avec ces matériaux, dont l'objet était trop restreint, il eut le tort de vouloir, dans la suite, former un ensemble d'histoire, sans recourir aux originaux, sans faire même la moindre recherche dans les Archives de la Marine française, où se trouvent cependant les sources les plus abondantes

(1) *Vie de Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France*, in-4.

(2) *Lettres de la vénérable mère Marie de l'Incarnation*, etc, 1681, in-4.

(3) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, in-12, par la mère Françoise Juchereau.

(4) *Mémoires sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec*, Cologne, 1761, in-12, préface, II J.

(5) Ne pas oublier que M. Faillon écrivait en 1853.

de l'histoire religieuse et civile du Canada. Ayant à raconter bien des événements importants, qui s'étaient passés depuis plus d'un siècle, et n'en voyant que quelques traits épars, dans les documents incomplets qu'il avait sous la main, M. de LaTour se donna la liberté de suppléer au défaut de ses matériaux par les conjectures de son propre esprit ; d'où il est arrivé que maintes fois il a pris le faux pour le vrai et qu'il est tombé dans des confusions étranges. Ces défauts ne sont pas particuliers à ses *Mémoires sur la vie de M. de LaVal*, ils sont communs à la plupart de ses productions si nombreuses ; et un écrivain moderne, dont on connaît assez l'impartialité, la sagesse et la modération, M. Picot, n'a pu s'empêcher, dans la notice qu'il a publiée de M. de LaTour, de convenir des écarts de sa plume. "LaTour, dit-il, joignait à des connaissances très-étendues une extrême facilité à écrire ; mais il faut avouer qu'il en abusait (1). Aussi le premier volume de ses *Mémoires* fut assez peu favorablement accueilli en France ; et l'auteur renonça au dessein de faire imprimer le second, qui n'a jamais vu le jour (L'abbé Failon, *Vie de la Soeur Bourgeoys*, tome 1er, p. III).

LES DISPARUS

GASTON-P. LABAT.—D'origine polonaise, a-t-on dit, en tout cas citoyen français, il s'enrôla durant la guerre franco-prussienne de 1870-71 dans le service chirurgical. Ensuite, il fit les campagnes du Tonkin, d'Égypte et du Soudan. Venu au Canada, il s'enregimenta dans le journalisme et collabora à la plupart des journaux de Québec et de Montréal. M. Labat a signé deux volumes : *Les voyageurs canadiens et l'expédition du Nil, en 1885* et le *Livre d'or des contingents canadiens dans l'Afrique sud*.

On lui doit encore une brochure : *l'Almanach municipal*, 1906. Cet écrivain mourut à Montréal, le 9 février 1908, âgé de 65 ans.

(1) *Biographie universelle de Michaud*, article LaTour, par M. Picot.

LE COMMANDANT DE BELVEZE AUX
TROIS-RIVIERES EN 1855

M. P.-G. Roy a raconté dans le *Bulletin* d'octobre 1901 (pp. 310 et suiv.) la visite mémorable de la *Capricieuse*, à Québec, en 1855. Au cours de son récit, l'auteur nous informe que le commandant du navire français profita du séjour de son vaisseau dans le port de Québec pour connaître Montréal, Ottawa, Toronto, et Trois-Rivières. Or sur le passage du distingué marin aux Trois-Rivières, nous avons recueilli une chanson qui forme une miette d'histoire assez intéressante.

Chanson pour la visite du commandant de Belvèze et du capitaine Gauthier, de la Capricieuse, aux Trois-Rivières et à la Cascade de Shawinigan.

Air : Vive le Roi, Vive la France.

Au Canada, conquis par les Français,
Que leur ravit le sort des armes,
Leurs nobles fils retrouvèrent accès ;
L'absence en augmenta les charmes,
Pour nos hôtes les bien-venus,
Prouvant notre amitié sincère,
Amis, répétons en choeur :
Vivent la France et l'Angleterre. (bis)

Leurs fiers vaisseaux nageant en bon accord,
Sur la Mer Noire et la Baltique,
Hissent unis aux mats, sur leur haut-bord,
L'étendard français-britannique,
Pour le bonheur du genre humain,
Puisse durer leur alliance,
Dans cet espoir, par un refrain,
Chantons l'Angleterre et la France. (bis)

Par l'Empereur, dans de pompeux palais,
A Paris, est reçu en Reine,
Victoria, du puissant peuple anglais,
La gracieuse souveraine,
Quand pour elle, cent mille voix

Résonnent dans l'autre hémisphère,
Chantons aussi tous à la fois :
Vivent la France et l'Angleterre. (bis)

Près de la place où Cartier a planté,
La Croix, du salut divin signe,
Surgit depuis une belle cité,
Qui de son fondateur est digne,
Vous, les émules de Cartier,
Après trois siècles de distance,
Salut de Belvèze et Gauthier,
Vaillants délégués de la France. (bis)

Shawinigan, rival de Niagara,
Frappe les yeux et les oreilles :
Aucun pinceau, nulle voix ne dira,
Le spectacle de ses merveilles,
La splendeur semble s'agrandir
Devant la bannière française,
Chantons donc, à nous étourdir :
Vive Gauthier, vive Balvèze. (bis)

Oui, c'est un jour mémorable à jamais,
Pour la ville des Trois-Rivières.
Canadiens : fiers du nom d'Anglo-Français,
Fêtons ces braves militaires.
Pour renouer d'antiques noeuds,
Sans doute le Ciel les envoie,
Pourrions-nous n'être pas joyeux ?
Nous avons pour maire Lajoie ! (bis)

Tout dans ces lieux, sembl enous inspirer,
La gaieté, la plus cordiale,
Mais le temps fuit et de nous séparer,
Bientôt sonne l'heure fatale.
En attendant que sur ces bords,
Nobles amis, on vous renvoie,
Partagez nos joyeux transports
Car ici préside Lajoie. (bis)

Le maire de la ville des Trois-Rivières, à cette époque, était M. Jean-Baptiste Lajoie, dont le fils, Louis-Joseph, en société avec Ernest Lavigne, créa ce Parc Sohmer, qui fut pendant un quart de siècle un des principaux attraits de la métropole canadienne.

E.-Z. MASSICOTTE

L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY

Nos auteurs ne s'accordent pas sur le véritable nom de notre intendant Bochart Champigny. Les uns l'appellent Bochart tout court. Les autres Champigny. D'autres, encore, Bochart de Champigny. Un acte du notaire Genaple, en date du 2 novembre 1693, commence ainsi : "Pardevant le notre gardenotes du Roy notaire en sa Prevosté de Québec en la Nouvelle-France soussigné fut présent messire Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny Noroy et Verneuil, conseil du Roy en ses conseils, intendant de justice, police et finances pour Sa Majesté en ce pays." L'intendant signe d'une belle écriture Bochart Champigny.

Par cet acte, l'intendant Bochart Champigny cédait, transportait et délaissait à messire Antoine Bochart, chanoine et chancelier de l'église Notre-Dame de Chartres, et à messire Henry Bochart, prévôt de l'église cathédrale de l'île de France, ses frères, tous les revenus de la terre et seigneurie de Champigny près Paris qu'il tenait de feu messire Jean Bochart, son père.

Les deux témoins à cet acte du 2 novembre 1693 sont Pierre LeMoine, sieur d'Iberville, capitaine du navire *le Poly*, étant en ce pays, et Jean Fredin, demeurant en la ville de Québec.

QUESTION

Notre historien national, François-Xavier Garneau, se fit recevoir notaire. A-t-il pratiqué cette profession ? N'a-t-il pas été employé pendant quelques années comme commis dans une banque anglaise de Québec ?

A. G.